



OCCITANIE

HÉRAULT

Montpellier, le 11/03/2024

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

DE CONDUCTEUR DE VTC

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS VTC

Session du 04 au 08 mars 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
365935	3/3	5/10	1/5	2/2	11/20
373365	1,5/3	5,5/10	2/5	0/2	9/20
367277	2/3	5/10	2,5/5	0/2	9.5/20
336796	/3	/10	/5	/2	Ajourné
368524	/3	/10	/5	/2	Ajourné
315626	/3	/10	/5	/2	Ajourné
383638	/3	/10	/5	/2	Ajourné
379783	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000160930TE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
364783	3/3	4,5/10	2/5	1/2	10.50/20

371110	/3	/10	/5	/2	Ajourné
---------------	----	-----	----	----	----------------

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.